

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (29e réunion)

Tenue le lundi 23 octobre 1995

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouveaux et nouvelles membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 1995.
5. Négociations : état de la situation.
6. Calendrier scolaire.
7. Moyens d'action :
 - a) Grève du zèle - suivi.
 - b) Journée pédagogique du 27 octobre 1995.
 - c) Manifestations.

Présences : 127 membres.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Résolution 29.1

Il est proposé de nommer Bernard Baudiffier à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : René Pelletier

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX ET NOUVELLES MEMBRES

Résolution 29.2

Il est proposé d'accepter comme nouvelles membres du Syndicat du personnel enseignant : Sylvie Faure, Sophie Hébert et Roxanne Vigneault

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Bruno Lemieux

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 29.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Élise Tétreault

App. : Thérèse Létourneau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 1995

Résolution 29.4

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale (28e réunion) tenue le 3 octobre 1995 tel que rédigé.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Yves Lafond

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. NÉGOCIATIONS : état de la situation

Martin Riou présente le document intitulé «Projet d'entente FNEEQ (CSN)» (document en annexe), ainsi que la réponse de la partie patronale à ce document lors d'une rencontre de négociation.

Martin Riou présente également deux tableaux résumant les dernières positions patronale et syndicale dans la présente négociation (cf. document en annexe).

Le président d'assemblée avise les membres que la réunion se tiendra à huis-clos pour les débats à venir à ce point de l'ordre du jour.

Résolution 29.4

Il est proposé que :

- a) l'on refuse toute coupure d'emploi supérieure à 112 ETC, les 112 ETC ne pouvant être pris dans les ressources à l'enseignement;
- b) l'on refuse tout congé sans salaire comme modalité de récupération;
- c) aux fins d'en arriver à un règlement avant le 30 octobre, l'Assemblée générale mandate ses représentants et représentantes pour soumettre à la FNEEQ et à la CSN la marge de manoeuvre additionnelle suivante:
 - une coupure forfaitaire équivalente à un maximum de 36 ETC.

Prop. : Martin Riou

App. : Paul Brochu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CALENDRIER SCOLAIRE

Claude Tétreault présente le dossier.

La position de la FNEEQ est à l'effet de ne pas récupérer les jours de grève tant qu'il n'y aura pas de règlement.

Les modifications au calendrier scolaire au Collège de Sherbrooke ont été décidées unilatéralement par l'administration du Collège, ce qui n'est pas conforme à la convention collective. On verra donc à faire corriger cette situation en utilisant les moyens à notre disposition dans la convention collective.

7. MOYENS D'ACTION

a) Grève du zèle :

Martin Riou invite les membres à poursuivre et à intensifier la grève du zèle.

b) Journée pédagogique du 27 octobre 1995 :

Jean Lacharité mentionne qu'en date du 23 octobre 1995, l'administration n'a toujours pas envoyé l'avis de convocation pour la tenue de cette journée.

c) Manifestations :

Paul Brochu présente le dossier. Le Regroupement FNEEQ a adopté les moyens d'action suivants pour la semaine à venir :

- interventions publiques;
- mise sur pied de la caravane nationale de l'éducation : invitation est faite aux membres intéressé-e-s à y participer de donner leur nom au B.E..

Pierre Morissette propose la levée de l'assemblée.

Martin Riou, président

Jean Lacharité, secrétaire